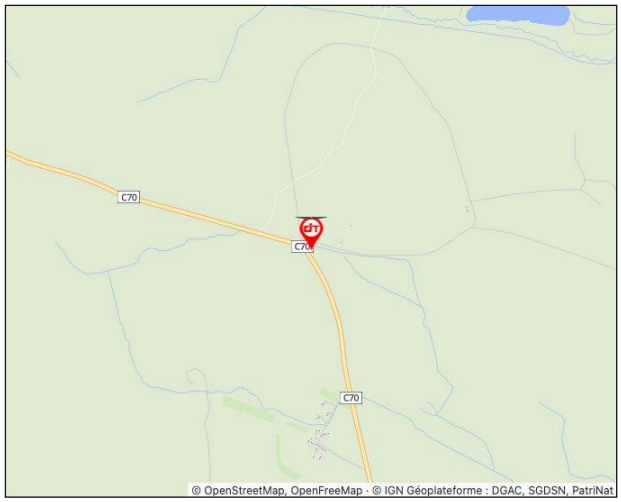
drone-spot

FICHE DE VOL
Générée le 17 novembre 2026

FPV flight at a Misty Slemish Mountain Co Antrim.

Montagne · Royaume-Uni

Coordonnées GPS	54.85290, -5.91991
Altitude	302 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Aérodrome de Slemish 15 km, direction O · spot 212 m plus haut
Référence du spot	297675



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:18	07:59	16:18	16:59	8 h 19	07:59–09:01 · 15:16–16:18
Mer. 18 nov.	07:20	08:01	16:17	16:58	8 h 15	08:01–09:03 · 15:14–16:17
Jeu. 19 nov.	07:22	08:03	16:15	16:57	8 h 12	08:03–09:06 · 15:13–16:15

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome de Slemish	Aérodrome	15 km, direction O	90 m
Piste de Dunnyvadden	Aérodrome	18 km, direction O	150 m

Description

Description

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.
https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=297675
Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=54.8529&lon=-5.91991
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.